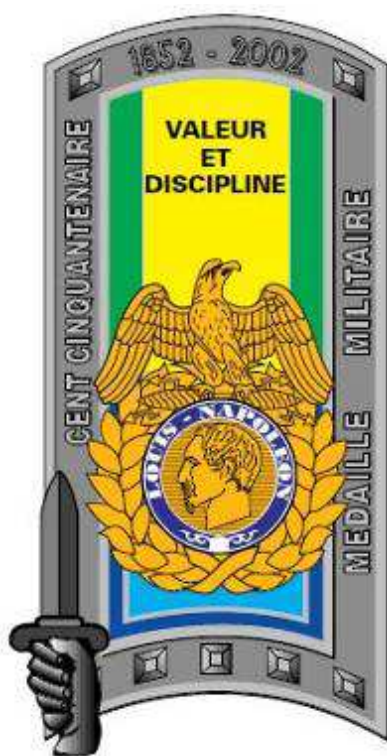


**« CENT CINQUANTENAIRE DE LA MÉDAILLE MILITAIRE »**  
**202<sup>e</sup> promotion**  
**de l'École nationale des sous-officiers d'active**  
**1<sup>er</sup> bataillon du 4 mars au 25 octobre 2002**



La médaille militaire a été créée le 22 janvier 1852 par décret  
du Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République.

Les nombreuses distinctions et ordres de chevalerie de l'Ancien Régime ayant été abolis pendant la Révolution française, l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup> créa un nouveau système. Ainsi le 19 mai 1802, naissait la Légion d'honneur, récompensant principalement les militaires de tous grades. Mais les sous-officiers n'étaient qu'exceptionnellement admis dans cet ordre.

Le 22 janvier 1852, un décret du Prince Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République, instituait une décoration exclusivement destinée aux militaires non-officiers, la médaille militaire. Elle était destinée à récompenser les mérites militaires des sous-officiers et soldats blessés ou cités au combat ou qui s'étaient distingués par leurs campagnes.

La médaille militaire fut remise pour la première fois à quarante-huit récipiendaires, dans la cour des Tuileries, le 21 mars 1852, par le Président de la République en personne. A cette occasion, il exprima dans un discours ce qu'était cette décoration :

« L'admirable institution de la Légion d'honneur perdait tout son prestige si elle n'était enfermée dans certaines limites. Cependant, combien de fois ai-je regretté de voir des soldats rentrer dans leurs foyers sans récompense, quoique par la durée de leurs services, par des blessures, par des actions dignes d'éloges, ils eussent mérité un témoignage de satisfaction de la patrie ! C'est pour le leur accorder que j'ai institué cette médaille ».

La médaille militaire était née, ornant les glorieuses poitrines sur lesquelles elle venait d'être accrochée. Elle acquit rapidement un immense prestige. Ainsi, de sa création à nos jours, cent cinquante ans, jalonnés de conflits, ont vu des héros connus ou inconnus obtenir le ruban jaune à liserés verts. Près d'un million en furent honorés au cours des deux guerres mondiales ; en ce cent cinquantième anniversaire, le nombre total de médaillés militaires est de plus de deux cent mille.

Pour bien montrer l'importance de cette nouvelle récompense, Napoléon III qui la portait lui-même, décida dès juin 1852 qu'elle serait aussi concédée aux officiers généraux, grands croix de la Légion d'honneur, ayant exercé en temps de guerre un commandement en chef devant l'ennemi, ou ayant rendu des services exceptionnels. Il s'agit ainsi de la plus haute distinction que puisse recevoir un officier général. Les maréchaux Lyautey, Juin, et de Lattre, entre autres, se la virent conférer.

Par ailleurs, certaines personnalités étrangères, tels Winston Churchill ou le général Eisenhower, reçurent également la médaille militaire.

Aucune disposition ne prévoyait initialement la concession de la médaille militaire à des collectivités. Cependant, au cours de la guerre 1914-1918, elle a été conférée, par décret présidentiel à cinq glorieux drapeaux déjà décorés de la Légion d'honneur. Trois d'entre eux demeurent : ce sont les drapeaux des chasseurs à pied, du 3<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie et du Régiment d'infanterie de chars de marine. Par la suite, a encore été décoré le fanion de la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes, unité décimée à Drakkar, au Liban en 1983. Enfin, à l'occasion de son 150<sup>e</sup> anniversaire, la médaille militaire a été conférée aux drapeaux de quatre écoles de sous-officiers : l'École des sous-officiers de gendarmerie de Chaumont, l'École nationale des sous-officiers d'active de Saint-Maixent, le Centre d'instruction navale de Saint-Mandrier et l'École de formation des sous-officiers de l'armée de l'air de Rochefort.

Aujourd'hui, la Légion d'honneur et la médaille militaire sont régies par un code commun. Les deux plus hautes décorations françaises sont ainsi unies. Mais la médaille militaire, seule entre toutes, récompense des actions et des services spécifiquement militaires. Elle honore particulièrement la base et le sommet de la hiérarchie militaire. Continuant de symboliser des vertus d'abnégation, de bravoure et de vétéranisme, elle récompense toujours la valeur et la discipline.